



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 20/01/2022

**Développer l'Erasmus des apprentis : un enjeu pour la présidence française du Conseil de l'Union européenne**

**Lors de la conférence ministérielle organisée dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, à l'occasion des 35 ans du programme « Erasmus + », les ministres européens se sont notamment engagés à renforcer les partenariats entre Etats membres pour développer la mobilité européenne des jeunes en apprentissage.**

Erasmus+ permet chaque année à des milliers d'étudiants européens de suivre leur formation dans un autre pays d'Europe. Depuis 1987, plus de 10 millions d'européens ont pu effectuer un séjour de mobilité grâce à ce programme. Or, aujourd'hui, qu'ils soient en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, les apprentis ne représentent que 8% des bénéficiaires du programme Erasmus +.

Conformément à la [déclaration de Porto](#) de mai 2021, l'enjeu est désormais qu'Erasmus+ bénéficie davantage à ces jeunes en apprentissage.

En effet, l'apprentissage est une voie d'excellence et un levier essentiel pour lutter contre le chômage des jeunes. En outre, une mobilité européenne offre l'opportunité de développer de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire professionnels, en ouvrant les jeunes à une autre manière de faire et d'apprendre. Elle constitue ainsi un atout supplémentaire en faveur de leur insertion professionnelle : 86% de celles et ceux qui ont bénéficié du programme Erasmus+ perçoivent une amélioration de leur employabilité à la suite de leur mobilité.

Enfin, le développement de la mobilité dans les parcours d'apprentissage vise à offrir à tous les jeunes la possibilité d'une expérience européenne, quel que soit leur parcours de formation, et permettra ainsi de renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Europe.

### **Les actions pour développer l'« Erasmus des apprentis »**

Pour renforcer la mobilité européenne des apprentis, les ministres ont acté de renforcer les partenariats entre Etats membres afin de consolider les réseaux européens et de faciliter le recours à la mobilité pour les apprentis.

Les réflexions ont également porté sur les dispositifs et les mesures permettant d'accompagner la mobilité dans les différents parcours de formation et d'apprentissage. A cet égard, la Commission européenne a présenté ses réflexions sur les évolutions pour développer la mobilité des apprentis.

Enfin, les ministres ont échangé sur la manière de renforcer l'information sur les dispositifs proposés. Dans ce contexte, Elisabeth Borne a annoncé le lancement d'une page dédiée à l'Europe sur [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr), le site dédié à l'emploi des jeunes en France, pour offrir des opportunités de mobilité européenne aux jeunes français, dans leur parcours de formation ou recherche d'emploi. Les modules « *je cherche un emploi* » et « *je cherche un stage* » pourront ainsi rediriger les jeunes vers des moteurs de recherches et d'offres européens. Des fonctionnalités « *je cherche à m'engager dans une mission en Europe* » ou « *je souhaite faire une partie de mon apprentissage en Europe* », seront également proposées, permettant d'offrir ainsi différents types d'expériences en Europe.

*« L'emploi et la jeunesse sont au cœur des enjeux de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Nous devons faire en sorte qu'Erasmus s'ouvre plus largement à tous les jeunes, quelle que soit leur filière de formation. C'est un enjeu pour développer les compétences de nos jeunes en les ouvrant à de nouveaux savoir-faire et à de nouvelles manières d'apprendre. C'est aussi un enjeu pour renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Europe et ainsi contribuer à construire la nouvelle génération des Européens de demain »* déclare Elisabeth Borne, Ministre française du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

**Nicolas Schmit, Commissaire européen à l'emploi et aux droits sociaux, a souligné** «Aujourd'hui, de plus en plus d'étudiants ont la possibilité de bénéficier d'une mobilité européenne. Il faut offrir aux apprentis la même possibilité d'une expérience européenne d'autant plus que les financements sont disponibles. La mobilité enrichit l'apprentissage des jeunes qu'elle valorise. La Commission en étroite collaboration avec les États membres entend faciliter la mobilité des jeunes apprentis qui par ce biais pourront développer de nouvelles compétences.»

Pour consulter la page du site « 1 jeune, 1 solution » dédiée à l'Europe :  
<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/europe>

**Contact presse :**

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

**Cabinet d'Elisabeth Borne**

Tél : 01 49 55 32 21

127, rue de Grenelle

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr).